

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

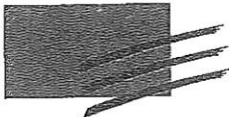
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00184

Numéro SIREN : 809 056 336

Nom ou dénomination : LES EDITIONS DES FEDERES

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt 6421



ETATS FINANCIERS
BILAN - COMPTE DE RESULTATS

BILAN

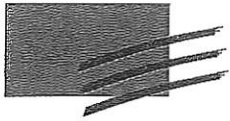
	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 483	2 483		1
Autres immobilisations incorporelles	6 000		6 000	6 000
Immobilisations corporelles				
Constructions	175 000	32 472	142 528	151 278
Installations techniques, matériel et outillage	45 052	9 455	35 598	1 556
Autres immobilisations corporelles	48 477	30 548	17 929	21 407
Immob. en cours / Avances & acomptes	85 978		85 978	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 643	3 899	744	744
Autres immobilisations financières	123 113		123 113	61 097
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	490 746	78 857	411 890	242 083
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 716 463	679 624	2 036 839	1 217 819
Fournisseurs débiteurs				402 838
Personnel				100
Etat, Impôts sur les bénéfices	105 734		105 734	174 615
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	122 211		122 211	131 332
Autres créances	93 188	86 978	6 210	88 598
Divers				
Disponibilités	219 728		219 728	420 171
Charges constatées d'avance	162 817		162 817	80 886
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 420 141	766 602	2 653 539	2 516 359
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 910 887	845 459	3 065 429	2 758 442

BILAN

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	810 000	10 000
Report à nouveau	-4 981 301	-2 501 468
Résultat de l'exercice	-2 736 533	-2 479 833
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-6 907 834	-4 971 301
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	450 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	450 000	
<i>Emprunts</i>	1 086 412	1 444 668
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 086 412	1 444 668
Emprunts et dettes financières diverses	3 381 444	51 456
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 335 000	370 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 479	39 444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 529 588	3 107 279
<i>Personnel</i>	1 291 872	1 347 806
<i>Organismes sociaux</i>	237 963	757 048
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	423 337	463 088
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	71 992	140 662
Dettes fiscales et sociales	2 025 164	2 708 604
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400	400
Autres dettes	19 395	7 892
Produits constatés d'avance	130 381	
TOTAL DETTES	9 523 263	7 729 742
TOTAL PASSIF	3 065 429	2 758 442

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 562	10 235	-8 673	-84,74
Production vendue	4 866 811	5 883 702	-1 016 891	-17,28
Subventions d'exploitation	489 364	579 851	-90 487	-15,61
Autres produits	69 713	120 151	-50 438	-41,98
Total	5 427 450	6 593 939	-1 166 489	-17,69
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	131 560	209 306	-77 746	-37,14
Autres achats & charges externes	3 277 885	3 730 926	-453 041	-12,14
Total	3 409 445	3 940 232	-530 787	-13,47
MARGE SUR M/SES & MAT	2 018 005	2 653 707	-635 702	-23,96
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	164 272	172 586	-8 314	-4,82
Salaires et Traitements	2 075 804	3 378 909	-1 303 105	-38,57
Charges sociales	808 702	1 106 694	-297 992	-26,93
Amortissements et provisions	104 075	362 439	-258 364	-71,28
Autres charges	7 940	7 394	546	7,39
Total	3 160 792	5 028 021	-1 867 229	-37,14
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 142 787	-2 374 314	1 231 527	-51,87
Produits financiers	3 860	1 060	2 800	264,16
Charges financières	45 387	71 547	-26 160	-36,56
Résultat financier	-41 527	-70 487	28 960	-41,09
RESULTAT COURANT	-1 184 314	-2 444 801	1 260 487	-51,56
Produits exceptionnels	2 000	5 018	-3 018	-60,14
Charges exceptionnelles	1 554 219	40 050	1 514 170	NS
Résultat exceptionnel	-1 552 219	-35 032	-1 517 187	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 736 533	-2 479 833	-256 700	10,35



ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS LES EDITIONS DES FEDERES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 065 429 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 736 533 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles édictées par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté de 08 septembre 2014 publié au journal officiel de la République Française du 15 octobre 2014.

Ce règlement annule et remplace le règlement n°99-03, communément dénommé PCG 1999, et tous les autres règlements homologués depuis 1999 et l'ayant modifié.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

 REGLES ET METHODES COMPTABLES

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 FAITS CARACTERISTIQUES**Autres éléments significatifs**

Un plan de redressement a été arrêté par le Tribunal de commerce de Marseille en date du 6 juin 2018, qui met fin à la période d'observation et fixe à 10 ans la durée de ce plan.

NOTES SUR LE BILAN
Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 483			8 483
Immobilisations incorporelles	8 483			8 483
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	175 000			175 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 382	36 670		45 052
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 999	2 240		27 239
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 238			21 238
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		85 978		85 978
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	229 619	124 888		354 508
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 643			4 643
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	61 097	62 016		123 113
Immobilisations financières	65 740	62 016		127 756
ACTIF IMMOBILISE	303 843	186 904		490 746

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		124 888	62 016	186 904
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		124 888	62 016	186 904
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 482	1		2 483
Immobilisations incorporelles	2 482	1		2 483
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	23 722	8 750		32 472
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 827	2 628		9 455
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 778	2 532		9 310
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 052	3 186		21 238
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 379	17 096		72 475
ACTIF IMMOBILISE	57 861	17 097		74 958

NOTES SUR LE BILAN

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 323 526 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	123 113		123 113
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 716 463	2 716 463	
Autres	321 133	321 133	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	162 817	162 817	
Total	3 323 526	3 200 413	123 113
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	300 000
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	6 616
Total	306 616

NOTES SUR LE BILAN

Capital social d'un montant de 810 000,00 Euros décomposé en 8 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00
Titres émis pendant l'exercice	8 000	100,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 100	100,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		450 000			450 000
Total		450 000			450 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		450 000			

NOTES SUR LE BILAN

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 507 783 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 086 412	108 642	434 564	543 206
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 381 444	338 147	1 352 577	1 690 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 529 588	1 529 588		
Dettes fiscales et sociales	2 025 164	2 025 164		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400	400		
Autres dettes (**)	1 354 395	1 354 395		
Produits constatés d'avance	130 381	130 381		
Total	9 507 783	5 486 717	1 787 141	2 233 926
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 335 000			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT A VENIR	197 312
PROVISION CONGES PAYES	154 631
COM.REPRESENTANTS A PAYER (	4 790
Personnel charges à payer	57 000
PROVISION CHARGES SOCIALES SUR CP	64 945
MUTUELLE L.M	2 653
Total	481 332

NOTES SUR LE BILAN
Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	135 208		
INVENDUES BIENVENUE CONST A	895		
Prov remise sur invendus région	26 714		
Total	162 817		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
INVENDUS DEPOTS REGION A	130 381		
Total	130 381		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	15 881	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75 263	
Provisions pour risques et charges	450 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 000
Charges sur exercices antérieurs	57 000	
Indemnités de licenciement	956 075	
TOTAL	1 554 219	2 000

AUTRES INFORMATIONS
Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	1 681 981
Autres engagements donnés	
Total	1 681 981
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail immobilier : 1 681 981 Euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

LES EDITIONS DES FEDERES
Société par actions simplifiée
Au capital de 810 000 Euros
15, cours H. E. d'Orves - 13001 MARSEILLE
809 056 336 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le jeudi vingt-sept juin, à 145 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

M. BEHAR et préside la séance (le Président).

La société HR AUDIT Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 8 085 actions sur les 8100 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme étant conforme au quorum des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- liste et objet des conventions courantes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées au article L.227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, constate, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 dudit Code n'a été engagée au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale, donne en conséquence, au Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les conclusions dudit rapport et les informations qui y sont mentionnées.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide l'affectation de la perte de l'exercice s'élevant à 2 736 533 Euros

Soit 2 736 533 Euros

au compte Report à Nouveau qui s'élève à la somme de - 4 981 301€ à la clôture de l'exercice 2017, et après imputation du présent déficit sera de - 7 717 834 €.

L'Assemblée Générale prend, par ailleurs, acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

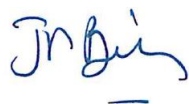
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

M. Jean Marc Behar





EDITIONS DES FÉDÉRÉS

SAS au capital de 810 000 €

**Siège social : 19 cours honoré d'Estienne d'Orves
13001 MARSEILLE**

MARSEILLE 809056336

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

EDITIONS DES FÉDÉRÉS
SAS au capital de 810 000 €
Siège social : 19 cours honoré d'Estienne d'Orves
13001 MARSEILLE

MARSEILLE 809056336

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS EDITIONS DES FÉDÉRÉS relatifs à l'exercice clos 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS EDITIONS DES FÉDÉRÉS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels.

« Un plan de redressement a été arrêté par le tribunal de commerce de Marseille en date du 6 juin 2018, qui met fin à la période d'observation et fixe à 10 ans la durée de ce plan »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L

présentation d'ensemble des comptes annuels : hypothèse de base continuité d'exploitation	Sur la base des informations qui nous ont été communiqués concernant les événements post clôture, nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établies sous le contrôle de la direction générale. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations, tout en sachant que celles-ci reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.
---	--

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS EDITIONS DES FÉDÉRÉS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 25 Juin 2019

Le Commissaire aux comptes

HR AUDIT, représenté par

CORINNE COURBON



Conseils Consultants Associés



FIDECOMPTA

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

75 MONTEE DE SAINT MENET
B.P. 12
13367 - MARSEILLE CEDEX 11

Téléphone : 04 91 27 12 47
Télécopie : 04 91 27 37 00

SA, au capital de 200 000 Euros
RCS Marseille B 064 801 152 - APE 6920Z

SAS LES EDITIONS DES FEDERES

19, Cours Honoré d'Estienne d'Orves

13001 - MARSEILLE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Conseils Consultants Associés

FIDECOMPTA

75 Montée de Saint Menet
B.P. 12
13367 - Marseille Cedex 11
Téléphone : 04 91 27 12 47
Télécopie : 04 91 27 37 00
E.Mail : contact@fidecompta.fr

**Fiduciaire d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes Inscrit**

S.A. au capital de 200 000 Euros

RCS Marseille B 064 801 152 - APE 6920Z

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de **la SAS LES EDITIONS DES FEDERES** pour l'exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences et contrôles prévus par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A l'issue de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels, ni l'image fidèle donnée par ceux-ci du patrimoine, du résultat et de la situation financière de **la SAS LES EDITIONS DES FEDERES** à la fin de cet exercice.

Les comptes ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan	3 065 429 €
• Chiffre d'affaires	4 868 373 €
• Résultat net comptable	- 2 736 533 €

Fait à Marseille, le 9 mai 2019

S. BLANCARD
Expert-Comptable



SOMMAIRE

1

ETATS FINANCIERS
BILAN - COMPTE DE RESULTATS

2

ANNEXE

3

DETAILS DES POSTES DU BILAN

4

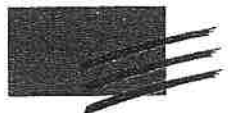
DETAILS DU COMPTE DE RESULTATS

5

ELEMENTS DE GESTION

6

DECLARATION FISCALE
ET TABLEAUX ANNEXES



ETATS FINANCIERS
BILAN - COMPTE DE RÉSULTATS

BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 483	2 483		1
Autres immobilisations incorporelles	6 000		6 000	6 000
Immobilisations corporelles				
Constructions	175 000	32 472	142 528	151 278
Installations techniques, matériel et outillage	45 052	9 455	35 598	1 556
Autres immobilisations corporelles	48 477	30 548	17 929	21 407
Immob. en cours / Avances & acomptes	85 978		85 978	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 643	3 899	744	744
Autres immobilisations financières	123 113		123 113	61 097
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	490 746	78 857	411 890	242 083
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 716 463	679 624	2 036 839	1 217 819
Fournisseurs débiteurs				402 838
Personnel				100
Etat, Impôts sur les bénéfices	105 734		105 734	174 615
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	122 211		122 211	131 332
Autres créances	93 188	86 978	6 210	88 598
Divers				
Disponibilités	219 728		219 728	420 171
Charges constatées d'avance	162 817		162 817	80 886
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 420 141	766 602	2 653 539	2 516 359
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 910 887	845 459	3 065 429	2 758 442

BILAN

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	810 000	10 000
Report à nouveau	-4 981 301	-2 501 468
Résultat de l'exercice	-2 736 533	-2 479 833
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-6 907 834	-4 971 301
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	450 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	450 000	
<i>Emprunts</i>	1 086 412	1 444 668
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 086 412	1 444 668
Emprunts et dettes financières diverses	3 381 444	51 456
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 335 000	370 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 479	39 444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 529 588	3 107 279
<i>Personnel</i>	1 291 872	1 347 806
<i>Organismes sociaux</i>	237 963	757 048
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	423 337	463 088
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	71 992	140 662
Dettes fiscales et sociales	2 025 164	2 708 604
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400	400
Autres dettes	19 395	7 892
Produits constatés d'avance	130 381	
TOTAL DETTES	9 523 263	7 729 742
TOTAL PASSIF	3 065 429	2 758 442

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 562	10 235	-8 673	-84,74
Production vendue	4 866 811	5 883 702	-1 016 891	-17,28
Subventions d'exploitation	489 364	579 851	-90 487	-15,61
Autres produits	69 713	120 151	-50 438	-41,98
Total	5 427 450	6 593 939	-1 166 489	-17,69
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	131 560	209 306	-77 746	-37,14
Autres achats & charges externes	3 277 885	3 730 926	-453 041	-12,14
Total	3 409 445	3 940 232	-530 787	-13,47
MARGE SUR M/SES & MAT	2 018 005	2 653 707	-635 702	-23,96
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	164 272	172 586	-8 314	-4,82
Salaires et Traitements	2 075 804	3 378 909	-1 303 105	-38,57
Charges sociales	808 702	1 106 694	-297 992	-26,93
Amortissements et provisions	104 075	362 439	-258 364	-71,28
Autres charges	7 940	7 394	546	7,39
Total	3 160 792	5 028 021	-1 867 229	-37,14
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 142 787	-2 374 314	1 231 527	-51,87
Produits financiers	3 860	1 060	2 800	264,16
Charges financières	45 387	71 547	-26 160	-36,56
Résultat financier	-41 527	-70 487	28 960	-41,09
RESULTAT COURANT	-1 184 314	-2 444 801	1 260 487	-51,56
Produits exceptionnels	2 000	5 018	-3 018	-60,14
Charges exceptionnelles	1 554 219	40 050	1 514 170	NS
Résultat exceptionnel	-1 552 219	-35 032	-1 517 187	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 736 533	-2 479 833	-256 700	10,35



ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS LES EDITIONS DES FEDERES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 065 429 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 736 533 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles édictées par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté de 08 septembre 2014 publié au journal officiel de la République Française du 15 octobre 2014.

Ce règlement annule et remplace le règlement n°99-03, communément dénommé PCG 1999, et tous les autres règlements homologués depuis 1999 et l'ayant modifié.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

 REGLES ET METHODES COMPTABLES

- * *Constructions* : 10 à 50 ans
- * *Installations techniques* : 5 à 10 ans
- * *Matériel et outillage industriels* : 5 à 10 ans
- * *Installations générales, agencements et aménagements divers* : 10 ans
- * *Matériel de bureau* : 5 à 10 ans
- * *Matériel informatique* : 3 ans
- * *Mobilier* : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 FAITS CARACTERISTIQUES**Autres éléments significatifs**

Un plan de redressement a été arrêté par le Tribunal de commerce de Marseille en date du 6 juin 2018, qui met fin à la période d'observation et fixe à 10 ans la durée de ce plan.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 483			8 483
Immobilisations incorporelles	8 483			8 483
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	175 000			175 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 382	36 670		45 052
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 999	2 240		27 239
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 238			21 238
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		85 978		85 978
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	229 619	124 888		354 508
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 643			4 643
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	61 097	62 016		123 113
Immobilisations financières	65 740	62 016		127 756
ACTIF IMMOBILISE	303 843	186 904		490 746

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		124 888	62 016	186 904
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		124 888	62 016	186 904
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 482	1		2 483
Immobilisations incorporelles	2 482	1		2 483
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	23 722	8 750		32 472
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 827	2 628		9 455
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 778	2 532		9 310
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 052	3 186		21 238
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 379	17 096		72 475
ACTIF IMMOBILISE	57 861	17 097		74 958

NOTES SUR LE BILAN
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 323 526 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	123 113		123 113
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 716 463	2 716 463	
Autres	321 133	321 133	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	162 817	162 817	
Total	3 323 526	3 200 413	123 113
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	300 000
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	6 616
Total	306 616



EDITIONS DES FÉDÉRÉS

SAS au capital de 810 000 €

**Siège social : 19 cours honoré d'Estienne d'Orves
13001 MARSEILLE**

MARSEILLE 809056336

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018**

HR AUDIT & associés – 3 Place du Général de Gaulle – 13001 MARSEILLE

Téléphone 04.65.10.01.02

Société de Commissariat aux Comptes au Capital de 2 500 euros, inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence – Registre du commerce de Marseille B 502 248 214 00012

EDITIONS DES FÉDÉRÉS
SAS au capital de 810 000 €
Siège social : 19 cours honoré d'Estienne d'Orves
13001 MARSEILLE

MARSEILLE 809056336

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

À l'assemblée générale de la société EDITIONS DES FÉDÉRÉS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues [ou : autorisées] au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue [ou : autorisée] au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à MARSEILLE, le 26 juin 2019
Le Commissaire aux comptes
HR AUDIT, représenté par

CORINNE COURBON

